

## Bureau Communautaire du 13 octobre 2022

### PROCES VERBAL

Date de convocation : 22/09/2022

Nombre de délégués en exercice : 17

Quorum fixé à 8.5 élus

Nombre de délégués présents :

Nombre de délégués donnant pouvoir : 7

Nombres de délégués excusés : 1

Nombre de délégués absents : 2

Nombre de délégués votants : 13

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe

Membres suppléants ayant voie délibérative : LECOMTE Jean Luc

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à MARQUES Evelyne, CHABANAT Christine à GLANGEAUD Delphine, DUMONT SAINT PRIEST Hubert à BIDAUD Jean Michel, GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à DELEFOSSE Laurent, MALET Patrick à MUZETTE Thierry

Membres excusés : POURCHET Pierre

Membres absents : BOUR Coline, ECHASSERIEAU Vincent

Présidente de séance : PLAZANET Mélanie

Assistaient également à la séance du Bureau délibérant :

Hocini Hanissa : Directrice générale des services

A 18h21, Madame La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

### POINTS DELIBERANTS

- Contractualisation pour l'installation d'une station de 5 vélos : BEMOBI

Madame La Présidente rappelle les ambitions fixées dans le cadre du PCAET. En effet, au vu des enjeux climatiques et de l'augmentation des coûts de l'énergie actuels la communauté de communes a pour ambition de proposer diverses alternatives à l'autosolisme. Le vélo électrique apparaît dans ce cadre comme une solution pour les trajets courte distance. En période estivale, cette offre sera proposée en location courte durée et hors saison les 5 vélos pourront être proposés en location longue durée aux habitants du territoire.

Lors du bureau communautaire du 22 septembre 2022, le dispositif BEMOBI a été présenté à l'assemblée. Pour rappel, il s'agit d'une offre de prestation de La Poste via son sous-traitant Green-on pour installer une station de 5 vélos électriques pour une durée expérimentale de 3 ans. Au cours de cette séance, Madame la Présidente a rappelé que le thème de la mobilité est un sujet prioritaire dans les feuilles de route « Petite ville de Demain » et du « Plan Climat Air Energie Territorial ».

Il vous est proposé de valider l'engagement de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans cette prestation de service pour un coût de 11 100€ HT/an pendant 3 ans. Celle-ci comprend :

- L'installation de la station
- La fourniture en vélos électriques
- La gestion automatisée de la location
- La maintenance préventive des vélos
- La communication et le suivi clientèle
- 

Les tarifs et les modalités de location restent à déterminer par la collectivité avant lancement du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°87-2021 Plan Climat Air Energie Territorial validant le plan d'actions du PCAET, Considérant l'avis favorable du bureau communautaire du 22 septembre 2022,

Il vous est proposé de :

- VALIDER l'offre de prestation de La Poste via son sous-traitant Green-on
- AUTORISER La Présidente ou son délégataire à signer tout acte pouvant se rattacher à la présente délibération.

Suite à la présentation du projet de délibération, Monsieur BAUDEMONT prend la parole et s'étonne du manque de débat pour ce projet. Il souhaite plus de précisions sur les modalités de mise en place du projet notamment le lieu d'installation et les conditions d'utilisation du service. Madame PLAZANET rappelle que ce projet a fait l'objet d'une présentation de la chargée de mission PCAET le 22 septembre 2022, précisant les modalités d'installation de la borne, qui doit se faire à la gare d'Eymoutiers pour permettre à la fois l'intermodalité et l'optimisation du service suivant ainsi les préconisations du prestataire (La Poste).

Monsieur BAUDEMONT continue son propos et précise que, selon lui, le manque de débat n'est pas propre au projet BEMOBI mais à l'ensemble des projets et cite comme exemple l'installation de la France Services. Il souhaite que l'animation des assemblées implique une plus grande prise de parole des « petites communes » de l'intercommunalité.

Madame PLAZANET rappelle que la prise de parole est libre en bureau et en commission.

Monsieur BAUDEMONT ajoute que selon lui les projets vont trop vite. Monsieur SIMON prend la parole et partage son sentiment contraire : « Le projet BEMOBI a fait l'objet de plusieurs présentations depuis presque un an et ce projet n'avance pas. Le temps long de validation a fait bondir le prix de la prestation ». Il réitère son souhait d'avancer ; ce projet ayant eu la validation des élus lors du bureau du 22 septembre, où Monsieur BAUDEMONT était présent.

Monsieur BAUDEMONT répète son point de vue à savoir avoir plus de temps pour le contenu des projets. Madame PLAZANET lui demande s'il manque selon lui des commissions.

Madame GORGE prend la parole et demande à Monsieur BAUDEMONT de préciser sa pensée car elle n'a pas le sentiment que les projets ne soient pas suffisamment détaillés. Monsieur BIDAUD poursuit en ajoutant qu'il n'est pas possible selon lui d'aller dans le détail de tous les projets, l'idée étant d'impulser une dynamique.

Madame PLAZANET rappelle que le projet BEMOBI est inscrit au projet de territoire et vient en complément du futur Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'assemblée passe au vote. Le projet est voté à l'unanimité.

#### ▪ Projet de Centre de Santé Intercommunal

Madame PLAZANET, Présidente, rappelle que le territoire des Portes de Vassivière compte, en 2022, 4 médecins en activité sur son territoire dont deux en pré-retraite pour un bassin de population de près de 6 000 habitants. Le territoire partage donc le même constat que le national à savoir une désertification médicale progressive avec en parallèle une population vieillissante (+50% de la population a plus de 60 ans).

Ces constats alarmants invitent à s'interroger sur l'avenir du territoire en matière d'accès au soin.

Le projet vise à la création d'un centre de santé multi-site sur le territoire des Portes de Vassivière. Le centre de santé se décline avec une antenne principale située dans le chef-lieu du canton, Eymoutiers, et avec trois satellites dans les pôles secondaires à savoir Bujaleuf, Nedde et Peyrat-le-Château ou toutes autres communes intéressées.

S'agissant de la logistique, les communes pressenties pour l'implantation des antennes satellites mettront à disposition un local pour une demi ou une journée de consultation.

Il s'agit de renforcer l'offre de soin, en complément des activités de la MSP et des deux médecins installés sur le territoire ; l'offre ne couvrant plus la demande.

S'agissant des besoins en ressources humaines, la création d'un ETP serait, dans un premier temps, suffisant pour l'ensemble du centre avec des vacations à la demi-journée à répartir sur les différents sites. Ce nombre d'ETP sera en mesure d'évoluer en fonction de la demande des différents sites.

Les modalités de recrutement seront à préciser ultérieurement avec l'ARS et la faculté.

Le plan de financement permet de mettre en exergue une possibilité d'équilibre pour les 3 premières années d'exercices comme suit :

**Recettes**

CAI	30 000,00 €	
CST	20 000,00 €	
Sub Teulade		11,50%
ROSP		
Valorisation	20 000,00 €	

Total 70 000,00 €

**Investissement**

Subvention 10 000,00 €

**Usagers Patients**

	2023	2024	2025
	3consultations/h	3consultations/h	4consultations/h
	18 c/j	24c/j	28c/j
	210j	210j	210j
	25€ /c	25€ /c	25€ /c
Total Consultation	94 500,00 €	126 000 €	147 000 €
Recettes 74	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
<b>Total</b>	<b>164 500,00 €</b>	<b>196 000,00 €</b>	<b>217 000,00 €</b>

**Charges**

Médecin 1 ETP	108 000,00 €	108 000,00 €	108 000,00 €
Assistante médicale 0,5ETP	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Frais généraux 60/61/62/7011	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Frais de déplacement			
Frais de logiciel			
Frais d'électricité	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Eau			
Autres dépenses			
<b>Total</b>	<b>164 000,00 €</b>	<b>164 000,00 €</b>	<b>164 000,00 €</b>

Delta

500,00 € 32 000,00 € 53 000,00 €

hyp basse

2023

60%

56 700,00 €

70 000,00 €

126 700,00 €

108 000,00 €

20 000,00 €

6 000,00 €

30 000,00 €

164 000,00 €

-37 300,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-2021 portant sur la signature de la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires du 04 février 2022 sur le diagnostic du territoire,

Considérant l'avis favorable des élus présents lors de la présentation du 29 septembre 2022,

Il vous est proposé d'

- AUTORISER Madame la Présidente à rencontrer Madame la Directrice de l'ARS et poursuivre le travail afin de déposer le projet de création d'un centre de santé sur le territoire des Portes de Vassivière.

Suite à la présentation du projet de délibération, Monsieur BAUDEMONT porte à la connaissance des membres du bureau une information : l'installation d'un médecin sur la commune de Peyrat-le-Château.

Madame PLAZANET interroge Monsieur BAUDEMONT sur son souhait de toujours figuré sur le projet du centre de santé. Monsieur BRUN demande si le professionnel de santé s'est également manifesté auprès de l'ARS, et si ce dernier est informé du projet de création du centre de santé, notamment avec une antenne sur Peyrat-le-Château. Monsieur BAUDEMONT confirme qu'il a informé le professionnel de santé et affirme que ce dernier ne voit aucun inconvénient à la création du centre de santé. Il précise toutefois que le professionnel de santé ne souhaite pas prendre pas à ce projet préférant rester indépendant.

Madame PLAZANET interroge Monsieur BAUDEMONT sur la disponibilité de locaux sur la commune, notamment au sein de l'actuelle MSP pour accueillir un satellite du centre de santé. Madame LENOBLE rappelle qu'il y a un espace au-dessus des locaux occupés par le cabinet d'ostéopathe. Monsieur BAUDEMONT rappelle que ces derniers ne sont pas aménagés. Monsieur SIMON demande à l'assemblée s'il n'est pas opportun de prévoir un aménagement au budget 2023.

Madame PLAZANET propose de changer la syntaxe d'une phrase de la délibération permettant ainsi de modifier au besoin l'implantation des antennes du futur centre de santé.

Suite à cet échange, l'assemblée passe au vote. Le projet est voté à l'unanimité.

## Informations

- Etude de sport de Peyrat-le-Château

Madame PLAZANET rappelle que la commune de Peyrat-le-Château a interrogé la Communauté de Communes des Portes de Vassivière sur la construction d'un équipement sportif couvert sur la Peyrat-le-Château. Le cahier des charges a été rédigé par le PETR Monts et Barrages, puis validé par la Commune de Peyrat-le-Château.

Madame PLAZANET passe la parole à Madame HOCINI pour la présentation de l'étude. Les conclusions de cette étude soulignent un taux d'équipements sportifs sur la commune de Peyrat-le-Château supérieur à la moyenne nationale et départementale. Les entretiens menés avec les associations et clubs sportifs de la commune ne font pas apparaître de besoin en matière de création d'équipement sportif, à portée communale ou intercommunale. Les conclusions mettent en exergue les inquiétudes des parties prenantes culturelles et sportives sur la pérennité de leur activité au regard du vieillissement démographique de la commune (perte significative de licenciés ou adhérents, et manque d'encadrant).

Monsieur BAUDEMONT regrette la position de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, prenant exemple sur la Communauté de Communes de Briance Combade. La commune de Peyrat-le-Château lancera une étude via l'ATEC afin de réaliser un équipement sportif couvert communal.

- Contrat Territoire Lecture

Report de ce point à la prochaine réunion du bureau.

- Déchetterie : présentation du projet de travaux

Monsieur BIDAUD fait part de ses échanges avec le SYDED s'agissant des montants des marchés. La synthèse des offres doit avoir lieu le 21 octobre en comité syndical du SYDED. Monsieur BIDAUD propose de négocier.

Madame PLAZANET annonce qu'elle souhaite écrire au Président du SYDED suite aux divers dysfonctionnements du site (manque d'entretien et mauvaise gestion des rotations de la benne) et du comportement de l'agent du SYDED (cf.images). Les membres du bureau soutiennent à l'unanimité cette action.

- Délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise

Monsieur BAUDEMONT propose de présenter ce point au prochain bureau avec plus de détails. Il revient toutefois sur la position du conseil communautaire du 30 juin 2022 s'agissant du projet PLC, et souhaite que la communauté de communes investisse plus sur le territoire.

Madame PLAZANET rappelle que les positions de la Communauté de Communes sont éclairées par des expertises : Chambres Consulaires, PETR Monts et Barrages et Région Nouvelle-Aquitaine. Madame PLAZANET rappelle que la démarche adoptée est celle de la démocratie, la proposition de dérogation a été soumise au vote.

Le contexte difficile du début de mandat (crise sanitaire, explosion du coût de l'énergie) n'a pas été facilitateur sur la mise en place de projet structurant pour le territoire. Toutefois, l'élaboration du Projet de Territoire doit permettre aux communes de s'accorder sur les lignes stratégiques à horizon 2030.

Madame LENOBLE prend la parole et aborde la commission finance demandée lors de la dernière réunion des Vice-Présidents. Elle précise qu'elle attend des propositions sur les orientations budgétaires et son souhait de conserver des finances saines.

Monsieur BIDAUD poursuit en précisant qu'être frileux n'est pas un défaut au regard du contexte actuel.

Madame PLAZANET interroge les élus et précise ainsi l'ordre du jour de la prochaine commission des finances prévue le 3 novembre 2022 à 16h30 à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

- Plan Départemental de l'Habitat

Madame PLAZANET rappelle le Plan Départemental de l'Habitat a fait l'objet de plusieurs présentations. Il s'agit pour le territoire intercommunal d'encourager les propriétaires occupants et bailleurs à effectuer des travaux de rénovations via des aides aux travaux et en ingénierie. Ce dispositif est complémentaire au périmètre OPAH. S'agissant de l'investissement pour la Communauté de Communes, il représente 33 750 € sur 5 ans, soit en moyenne 6 750 /an (environ 9 dossiers /an).

- TAM : clé de partage et calendrier

La mise en œuvre du reversement obligatoire de la taxe d'aménagement (TAM) des communes en direction des EPCI est un dossier qui fait débat. Madame PLAZANET rappelle le calendrier aux communes ayant déjà institué la taxe d'aménagement. Elle précise qu'elles sont au nombre 3 : Bujaleuf, Eymoutiers et Saint-Julien-le-Petit. Ces 3 communes doivent délibérer sur la clé de répartition avant le 31 décembre 2022, et propose une répartition 1% CCPDV / 99% Communes.

- CVAE Informations

Madame PLAZANET rappelle la définition de la CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. La CVAE est due lorsque :

- l'entreprise exerce une activité imposable à la CFE
- et l'entreprise réalise plus de 500 000 € de chiffre d'affaires annuel hors taxe : peu importe son statut juridique ou son régime d'imposition.
- 

Pour le territoire, cela ne concerne que quelques entreprises. Des informations complémentaires seront apportées lors de la commission des finances afin de préciser l'enveloppe de recettes pour la collectivité.

■ COS Nov Habitat

Monsieur SIMON présente les éléments du Comité d'Orientation Stratégiques (COS) de Nov Habitat. La Communauté de Communes des Portes de Vassivière est le territoire le plus sollicité de la Haute-Vienne.

-Statistiques Nov habitat 87 - CC PV au 01.10.22.png

**Nombre de contacts et d'actes de conseils réalisés par Nov habitat 87 du 1er Janvier au 1er Octobre 2022 sur la CC PORTES DE VASSIVIERE**

Commune	Nombre contacts uniques	Nombre contacts total	A1 - Conseil premier niveau ménages	A2 - Conseil personnalisé ménages	A4 - Accompagnement pré-travaux ménages	B1 - Conseil premier niveau petit tertiaire privé	B2 - Conseil personnalisé petit tertiaire privé
AUGNE	5	5	4	0	1	0	0
BEAUMONT DU LAC	2	2	2	1	0	0	0
BUJALEUF	7	13	14	3	2	0	0
CHEISSOUX	3	3	4	1	0	0	0
DOMPS	3	4	4	1	0	0	0
EYMOUTIERS	34	62	83	12	2	1	0
NEDEE	8	9	9	1	0	0	0
PEYRAT LE CHATEAU	14	13	24	5	0	0	0
REMPNAT	7	8	12	2	0	0	0
SAINTE ANNE LE PETIT	0	0	0	0	0	0	0
SAINTE ANNE LE PETIT	5	10	12	3	0	0	0
SAINTE ANNE SAINT PRIEST	3	3	1	0	0	0	0
<b>Total Communauté de Communes</b>	<b>91</b>	<b>138</b>	<b>171</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Soit par rapport à la population de la CC :</b>	<b>1,59%</b>						
<b>Total Plateforme (Département hors CULM)</b>	<b>1390</b>	<b>1983</b>	<b>2552</b>	<b>380</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>3</b>

**Démarrage du dispositif en janvier 2022**

A ce jour : 3,04 ETP dont 0,5 ETP en animation par Limousin Nature Environnement  
1900 contacts téléphoniques et 2900 visites sur le site internet.  
Très bon ressenti de la part de la population.

**Les diverses prestations :**

A1 : information de premier niveau (téléphone) CCPV= 138 contacts  
A2 : conseil personnalisé (rencontre physique) CCPV= 29 dossiers  
A4 : accompagnement pour réalisation des travaux CCPV= 5 dossiers  
Il y a eu également une demande pour du petit tertiaire privé

En pourcentage de la population la CCPV est la plus demandeuse du département.

Des permanences vont avoir lieu tous les 4èmes mercredis de chaque mois sur rendez-vous dans les locaux de « France services ». Cette prestation n'est pas financée par l'appel à projet.

**Bilan financier :**

La participation qui était prévue de 0,11€/hab va être pour 2022 de 0,14€/hab soit environ 800,00€/an.

**Appel à manifestation d'intérêt pour 2023 :**

LE SEHV répond encore pour l'ensemble des EPCI.  
Devant le succès de l'opération et le débordement des salariés de la plateforme, il est prévu 4 ETP.  
L'état va abonder les niveaux A1 et A2 par un forfait de 20 000,00€ en plus des paiements à l'acte pour compenser le surcroît de travail (ressenti au niveau national).

La participation financière sera prévue à 0,18€/hab soit pour la CCPV environ 1050,00€/an.  
Il est proposé de poursuivre le partenariat avec LNE pour l'animation et de répondre à des questions non prévues dans la convention et notamment les nombreuses demandes concernant l'installation de photovoltaïque (112 demandes en 2022).  
Pour 2024, c'est l'incertitude concernant le financement des plateformes par l'état.

Suite à la présentation du Comité d'orientations Stratégiques, 3 points restent à valider par les Communautés de Communes à savoir :

- Recrutement d'un 4e conseiller pour 2023 ?
- Poursuite du partenariat avec Limousin Nature Environnement ?
- Intégration des missions optionnelles copropriétés (pour l'équilibre du budget et pour poursuivre la dynamique sur ce sujet) et de la mission photovoltaïque (hors financement SARE + Région) ?

Les élus présents donnent leur accord pour le recrutement d'un 4eme conseiller et pour l'intégration des missions optionnelles copropriétés (pour l'équilibre du budget et pour poursuivre la dynamique sur ce sujet) et de la mission photovoltaïque (hors financement SARE + Région).

S'agissant de la poursuite du partenariat avec Limousin Nature Environnement, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière suivra l'avis majoritaire des membres du COS Nov Habitat 87.

- Point PETR

Monsieur PAQUET expose les points évoqués lors de la conférence des Maires du PETR Monts et Barrages à savoir le potentiel du futur EBE, prévention GEMAPI et le forum du bois à BOURGANEUF. De plus, compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, et du retard dans le solde des subventions, Monsieur PAQUET évoque le besoin de création d'une ligne de trésorerie pour le budget 2023.

- Point PNR

Report au prochain bureau communautaire

- Cité des Insectes

Madame LENOBLE fait un retour sur les réunions précédentes, et rappelle le soutien de la collectivité pour un projet de reprise de la Cité des Insectes sans projet d'école. Monsieur CHADELAUD encourage la position de la Communauté de Communes. Madame LENOBLE propose de réunir à nouveau les parties prenantes suite à la venue des domaines prévue le mercredi 19 octobre 2022, l'idée étant de trouver un repreneur en capacité de faire vivre le musée.

Monsieur SIMON complète les propos en rappelant qu'il est important de rester vigilant sur les profils des repreneurs.

- Informations travaux Bibliothèque Eymoutiers

Monsieur SIMON précise que les travaux se terminent mardi 18 octobre 2022 avec un test de mise en chauffe. La Communauté de Communes des Portes de Vassivière a passé commande pour des granulés en vrac : 500 euros la tonne.

## Questions diverses

- Monsieur BAUDEMONT souhaite qu'il y ait un élu référent projet de territoire en vu notamment du bureau du 10 novembre. Après échange, Madame PLAZANET propose à Monsieur BAUDEMONT de mener à bien cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24

Fait à Eymoutiers, le 17/10/2022

La Présidente,  
Mélania PLAZANET

Communauté de Communes  
des Hauts de Vassivière  
5, rue de la Liberté  
87120 EYMOUTIERS

